



CONSEIL DE LA VILLE

Séance du 2 octobre 2018

AVIS DE PROPOSITION

- ATTENDU QUE** le 23 septembre dernier, les refuges *Adoption Lapin Sans Abri*, *Caréna*, *Mouvement Chats Errants* et la *Société protectrice des animaux (SPA) de Québec* ont demandé à la Ville de Québec de modifier sa réglementation sur les animaux domestiques ;
- ATTENDU QU'** à Québec, le règlement sur les animaux domestiques n'a pas été revu substantiellement depuis son adoption en 2010 ;
- ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a tenu à l'hiver 2017-2018, une réflexion citoyenne pour la cohabitation harmonieuse des citoyens et des animaux de compagnie qui s'est déroulée en trois phases : sondages web et réception de mémoires, groupes de discussion avec les citoyens, et rencontre avec des parties prenantes;
- ATTENDU QUE** les villes de Longueuil, Brossard, Chateauguay et Laval, pour ne mentionner que celles-ci, ont également adapté récemment leur réglementation municipale pour se conformer aux meilleures pratiques reconnues quant à la gestion des animaux domestiques ;
- ATTENDU QUE** ces trois dernières années, au moins 3500 animaux ont été euthanasiés à Québec, pour la grande majorité des chats, dans un contexte de surpopulation ;
- ATTENDU QUE** le contrat avec le prestataire de services de gestion animalière vient à échéance le 31 décembre de cette année, et que l'occasion est donc toute désignée pour adopter une approche globale et durable permettant un véritable contrôle sur la population animale en limitant considérablement le recours à l'euthanasie ;
- ATTENDU QUE** de sérieux manquements aux termes du contrat avec le fournisseur de services animaliers ont été signalés par divers intervenants, notamment parce que des animaux avaient été mis en adoption sans avoir été préalablement stérilisés ;
- ATTENDU QUE** selon le contrat de gestion animalière octroyé, le fournisseur devait tenir six séances de stérilisation au cours des trois ans de son mandat, et qu'aucune n'a été réalisée ;

ATTENDU QUE le nombre de propriétaires de chiens à s'être procuré une licence a diminué au cours des dernières années, alors qu'il s'agit d'une obligation municipale ;

ATTENDU QUE sur un potentiel de 60 000 licences (évaluation de 2015), seulement 16 500 ont été délivrées en 2017, ce qui représente un manque à gagner important pour la Ville ;

II EST PROPOSÉ QUE LA VILLE DE QUÉBEC :

- 1- rende publique son évaluation de la qualité des services animaliers fournis en 2016, 2017 et 2018;
- 2- tienne une consultation publique sur la gestion animalière et sa réglementation le plus rapidement possible ;
- 3- retourne en appel d'offres pour la gestion animalière ;
- 4- revoit les termes de l'appel d'offre pour le contrat de services animaliers, suivant les résultats des consultations publiques.

Proposé par : Monsieur Jean Rousseau, conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants, arrondissement de La Cité–Limoilou

Appuyé par : Monsieur Jean-François Gosselin, Chef de l'Opposition officielle, district Sainte-Thérèse de Lisieux

Jean Rousseau, conseiller municipal
District du Cap-aux-Diamants
Arrondissement de La Cité–Limoilou

Jean-François Gosselin
Chef de l'Opposition officielle
Conseiller municipal
District électoral Sainte-Thérèse-de-Lisieux